

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 15

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sans restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cen-  
 tral. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Avril 1883.

BULLETIN

Le citoyen Jules Ferry est un ministre assez malin, mais auquel le tact et le bon sens font complètement défaut.

Ayant réussi, après la mort de Gambetta, à accrocher la présidence du conseil, le citoyen Jules Ferry s'est dit qu'il n'y avait pas, dans la République, d'homme plus chic que le citoyen Jules Ferry.

Le citoyen Jules Ferry s'est cru le premier homme d'Etat de cette pépinière d'ambitieux déçus qui remplit le Palais-Bourbon.

Disons tout : il s'est cru dictateur. Et, quand il parle, — et il a beaucoup parlé ces jours-ci, — il s'imagine qu'il rend des oracles.

Gambetta avait déjà bien du mal à maintenir sous son influence les frères ennemis de la majorité républicaine.

Marianne ayant eu beaucoup d'amants, ses fils se montrent très-divers.

Mais le chef défunt de l'opportunisme n'était pas dépourvu d'une certaine prudence qui manque à celui qui prétend lui avoir succédé.

Le citoyen Ferry parle à tort et à travers, sans prévoir les nombreuses oppositions des groupes dont il s'imagine être le patron.

Sa déclaration à la Sorbonne sur la nécessité d'imposer des manuels civiques aux écoles soulève un véritable orage dans le camp républicain.

Le petit noyau des officieux applaudit seul à cette prétention d'enseigner l'évangile jacobin selon Jules Ferry.

Les journaux du centre gauche — qui représentent la République modérée et transformable dans le sens conservateur — s'indignent non sans raison contre cet évangile.

Du côté des radicaux, l'indignation est encore plus vive, car les principes de l'opportunisme sont regardés comme tout ce qu'il y a de plus réactionnaire.

Il est certain que cette prétention de pétrir et de former les jeunes générations selon l'image politique de la coterie Ferry est tant soit peu excessive.

Comme les conservateurs, comme les catholiques, les modérés et les exaltés de la Révolution s'écrient que la neutralité de l'école est violée par l'intervention gouvernementale.

Et il est évident que tous ont raison contre le gouvernement.

M. Jules Ferry vient de faire le plus joli four qui ait été fait depuis longtemps.

Actuellement, plus de deux mille curés sont privés de leur traitement, cinquante évêques sont menacés et cinq évêques sont poursuivis devant le conseil d'Etat.

Pourquoi ces mesures exorbitantes, pourquoi ces menaces, pourquoi ces poursuites ?

Parce que les évêques, dans leurs mandements, parce que les curés, dans leurs instructions paroissiales, ont mis les catholiques en garde contre les manœuvres de l'athéisme.

Parce qu'ils ont osé dire que l'instruction de certains livres dans les écoles primaires était un attentat contre la conscience des pères de famille et une contradiction patente avec les termes du Concordat, c'est-à-dire une illégalité.

Le gouvernement de la République s'était engagé à respecter la neutralité de l'école en matière religieuse.

Si les livres saints étaient bannis de l'enseignement, il était convenu que la conscience des enfants serait respectée et que l'instituteur ne parlerait jamais contre la religion professée par la presque totalité des familles françaises.

Promesses de républicains sont autant de mensonges.

Courbés sous l'influence des comités

athées, tremblant devant la colère de préfets persécuteurs, les instituteurs enseignent à leurs élèves qu'il n'y a pas de Dieu, que la morale est une affaire de convention et que les religions sont des inventions humaines absolument méprisables.

Voilà la neutralité promise; voilà comme la liberté de conscience est respectée !

Et le ministre de l'instruction publique, parlant solennellement du haut de la chaire universitaire, a déclaré que le gouvernement ne peut rien dans cette occasion, qu'il convient de laisser faire les commissions cantonales composées d'instituteurs tremblant sous la férule administrative, et qu'il est juste de laisser juger les commissions départementales qui représentent les comités de la soi-disant libre-pensée et qui sont en somme des comités d'intolérance et de persécution.

Et l'imposition de ces livres odieux aux écoles communales, dans des communes où il n'y a pas moyen d'échapper à l'enseignement officiel obligatoire, constitue une infraction à la loi concernant les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Et les évêques et les prêtres qui signalent cette infraction sont rigoureusement dans leur droit.

Pourtant, qui poursuit-on ?

On poursuit les évêques et les prêtres.

C'est-à-dire que le gouvernement patronne l'illégalité.

N'est-ce pas odieux ?

Chronique générale.

L'AFFAIRE THIBAUDIN-GALLIFFET.

On lit dans le *National* :

« Nous apprenons de source certaine qu'à la suite de la discussion qui a eu lieu en conseil, il a été décidé que la circulaire du 28 serait supprimée et que l'ordre du 13 serait maintenu. Toutefois, comme on a reconnu qu'il pouvait y avoir des inconvénients à faire une grande reconnaissance sur la frontière de l'Est, le terrain où les gran-

des manœuvres doivent avoir lieu sera ultérieurement désigné. »

Le *Paris* confirme cette nouvelle dans ces termes :

« Le général de Galliffet reste le commandant suprême désigné pour les manœuvres de cavalerie, en dépit des efforts qui ont été faits pour le déposséder de la mission que lui avait précédemment confié le général Thibaudin lui-même. »

On lit dans la *France* :

« Le général de Galliffet, qui se trouvait la semaine dernière à Limoges, a été mandé précipitamment à Paris, en dehors de tous les usages et de tous les règlements militaires, par M. Jules Ferry, président du conseil.

» M. Jules Ferry aurait informé directement le général que sa situation personnelle était menacée. Il l'invitait, en conséquence, à venir à Paris pour se concerter sur les mesures à prendre.

» M. de Galliffet s'est immédiatement rendu à cette invitation. »

On rapporte que le général Thibaudin s'est plaint d'être constamment en butte à une sourde opposition de tous ses collègues du cabinet qui désiraient le voir remplacé, aussi les bruits de sa retraite semblent-ils se confirmer de plus en plus.

La question des manœuvres de cavalerie ne sera probablement résolue que dans le prochain conseil. Le système adopté ne sera ni celui des manœuvres générales, ni celui des manœuvres par corps d'armée. On croit que M. Thibaudin proposera que les manœuvres aient lieu par trois groupes de cavalerie comprenant deux divisions chacun. Les commandants de ces trois groupes seraient les généraux de Galliffet, Cornat et d'Espeuilles. Les manœuvres seraient indépendantes les unes des autres.

Un correspondant parisien du *Petit Marseillais* assure que le départ de M. Tirard pour l'Algérie n'aurait pas été absolument volontaire :

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

V

Que le lecteur veuille bien nous suivre dans la maison de Simon Bernard.

Rien dans ce logis n'annonce la richesse que l'on attribue dans la contrée à son propriétaire.

Les murs assez délabrés sont blanchis à la chaux; mais le badigeon que leur a chichement appliqué un manouvrier du pays disparaît çà et là et laisse voir de larges taches jaunâtres sur lesquelles l'humidité imprime ses moisissures.

Le sol, en terre battue, n'a plus son niveau: des vallons et des collines l'accidentent.

Le mobilier est sordide :

Trois chaises à demi dépaillées; un lit grossièrement taillé, enveloppé de rideaux en serge jadis verte, rebut acheté aux enchères de quelque pauvre diable; un bahut disloqué et une table boiteuse composent tout l'ameublement.

Si Simon Bernard possède un trésor, il ne le fait guère paraître au dehors.

L'usurier, pour l'heure, se tenait devant la table vermoulue dont il vient d'être question.

Enveloppé dans une grande limousine en toile rayée, le chef couvert d'un bonnet en poil de lièvre, les deux coudes appuyés sur la table, Simon Bernard se livrait à une de ces occupations qui ont tant d'attrait pour les usuriers et les avarés.

Il comptait de l'or.

Deux énormes boules-dogues, ses compagnons et ses gardes du corps, étendus sur le sol, le regardaient d'un œil stone.

Sur la table, les piles de vingt francs s'alignaient avec des flamboiements mystérieux.

Les doigts de l'usurier couraient d'une pile à l'autre, les scrutant, les palpant. C'était avec béatitude, avec amour qu'il accomplissait la besogne.

Pas une pièce n'échappait à son examen. Avant de les mettre en piles, il les prenait une à une; il les examinait scrupuleusement sur les deux faces; il les pesait dans sa main osseuse, dont les nerfs avaient des soubresauts joyeux au contact de l'or; puis, quand il les avait reconnues pures d'alliage, de bon poids et de bon aloi, il les marquait d'un signe connu de lui seul.

Ces précautions prises, il entassait ses beaux louis d'or par piles de vingt-cinq.

On pouvait compter trente-neuf de ces colonnettes brillantes, rangées symétriquement comme des soldats à la parade, et il se disposait à dresser

la quarantième pile de cinq cents francs, quand les deux dogues se levèrent ensemble d'un même bond et se précipitèrent en commun vers la porte en poussant de longs aboiements.

A ce signal, Simon Bernard se leva brusquement.

Sa première pensée fut de renfermer les vingt mille francs étalés devant lui dans le sac de cuir d'où il venait de les tirer pour les mettre en lumière.

Mais, avant même qu'il eût étendu le bras, le battant supérieur de la porte du logis s'ouvrait.

Il était trop tard pour cacher son trésor.

Alors la seconde pensée de Simon Bernard — pensée à laquelle il obéit, du reste, avec la promptitude de l'éclair — fut de saisir un énorme pistolet qu'il portait à la ceinture sous sa houppelande de toile rayée.

Une fois qu'il sentit l'arme dans sa main, Simon Bernard se rassura quelque peu.

Le battant inférieur de la porte, cependant, s'était ouvert, et l'homme qui dérangeait si inopinément Simon Bernard de sa savoureuse besogne entra dans le logis.

Cet homme était le père Jean, l'aubergiste du *Grand Dauphin*.

Les dogues qui l'avaient accueilli tout d'abord par des aboiements bargeurs reconnurent sans doute en lui un ami de vieille date, car ils lui flairèrent les mains et agitèrent leur queue en signe de salut.

— Bonjour, monsieur Bernard et la compagnie, peut-on entrer ? demanda l'aubergiste qui s'était arrêté timidement sur le seuil.

L'usurier jeta du côté de son or un regard inquiet, puis se plantant debout entre le visiteur et la table, de manière à masquer cette dernière :

— Diable, dit-il, si j'attendais quelqu'un ce matin, ce n'était pas vous pour sûr. Entrez tout de même, père Jean, entrez tout de même.

Il montra de la main une chaise à l'aubergiste, tout en pensant :

— Le drôle aurait-il trouvé de l'argent à emprunter ? Viendrait-il, par hasard, me rembourser ce qu'il doit ? Hum ! cela dérangerait tous mes plans.

L'aubergiste prit une chaise, mais comme Simon Bernard restait debout, il fit de même.

— Qui vous amène ? demanda l'usurier.

Le père Jean tourna sa casquette entre ses doigts :

— Je venais pour l'affaire, balbutia-t-il.

— Quelle affaire ? demanda l'usurier, qui sembla chercher dans sa mémoire.

— Je veux dire les cinq cents francs.

— Ah ! fort bien. M'apportez-vous la somme ?

— Hélas ! non.

— Tant pis, mon garçon.

— Je venais voir, mon bon monsieur Bernard,

s'il n'y aurait pas moyen d'arranger les choses.

— Comment l'entendez-vous ?

« M. le ministre des finances ne s'est éloigné que sur l'invitation qui lui a été adressée par ses collègues. Si j'en crois divers renseignements qui me sont communiqués, l'éloignement, au moins momentané, de M. Tirard, a été en quelque sorte exigé par M. de Rothschild, parlant au nom des grandes compagnies de chemins de fer, qui aurait donné en outre à entendre que l'issue des pourparlers serait moins satisfaisante pour le ministère, si M. Tirard y prenait part, et il n'eût guère pu faire autrement, puisque, en sa qualité de ministre des finances, il doit contresigner la convention qui interviendra.... »

« On fait remarquer, d'autre part, que les déclarations contenues dans les derniers discours de l'ancien ministre des finances concordent entièrement avec l'accueil fait par les grandes compagnies aux ouvertures de M. Raynal, et, d'autre part, que celles-ci n'ont remis leurs pleins pouvoirs entre les mains de M. de Rothschild que pour lui donner plus d'autorité, plus de force pour demander la rentrée de M. Léon Say aux finances. »

«... Ses amis ne manquent pas d'ajouter que son entrée dans le ministère serait d'autant plus désirable que M. Léon Say pourrait exercer « une grande influence sur le Sénat pour lui faire accepter la révision. »

« Si, comme tout le monde le croit, M. Léon Say prend le portefeuille des finances, il paraît certain que le président du conseil profitera de ce remaniement partiel du cabinet pour « remplacer le général Thibaudin », soit de préférence par le général Campenon, soit, s'il continue à refuser, par un autre général. »

Nous avons raconté et qualifié la décision prise par M. Thibaudin, relativement à la direction des manœuvres de cavalerie, retirée au général de Galliffet.

La République française, qui veut encore douter de cette nouvelle, termine un entre-filet à ce sujet en disant que si la circulaire du 43 mars qui avait prescrit les manœuvres de cavalerie était rapportée, « on ne manquerait pas de s'en réjouir au-delà de la frontière ».

O naïve République, ce n'est pas seulement de cela dont se réjouissent nos adversaires. Sachez que tous les actes de votre gouvernement sont des motifs d'allégresse pour les ennemis séculaires de la France.

Quelques journaux ont récemment prêté au gouvernement l'intention de présenter aux Chambres, à la rentrée de la session, un projet de loi concernant l'abolition de la peine de mort. Nous apprenons de bonne source, dit le National, que le gouvernement n'a pas délibéré sur cette question et que le garde des sceaux n'a nullement songé à prendre l'initiative d'un projet de ce genre.

La 40<sup>e</sup> chambre correctionnelle a condamné un témoin, le sieur Lisbonne, directeur du théâtre des Bouffes du Nord, à 400

francs d'amende pour refus de lever la main devant le Christ.

M. Sarcey, témoin dans le même procès, a prêté serment dans la forme ordinaire. (Français.)

On sait qu'une souscription est ouverte pour l'érection d'une statue à feu M. Gambetta. Voici à ce sujet l'opinion d'un journal républicain. Les lignes suivantes, extraites de l'Intransigeant, portant la signature de M. Henri Rochefort :

#### SUBSCRIPTION MONUMENTALE.

« Tous les journaux opportunistes à la fois nous invitent, comme s'il s'agissait d'un placement de billets de loterie, à souscrire pour un monument à Gambetta. »

« Avant de leur adresser notre obole, nous avons cru devoir nous demander ce que l'ancien chef du Grand Ministère avait bien pu faire pour mériter les honneurs d'un édifice spécial, et nous en sommes encore à nous répondre. »

« Est-ce au membre de la Défense nationale que vous élèverez cet arc de triomphe ? Mais alors, ce sera un arc de défaite, puisque sa dictature n'a abouti qu'à la perte de deux provinces et au versement de cinq milliards. »

« Est-ce comme républicain que l'opportunisme prétend l'honorer de ses souscriptions ? A quelle réforme a-t-il attaché son nom ? Ledru-Rollin a fondé le suffrage universel. Voyons, expliquez-vous : qu'a fondé Gambetta ? »

Reste l'homme de gouvernement ; car pendant une période de cinq années, qu'on nommait autrefois un lustre, la grande vanité du chef de l'opportunisme était de répéter :

« Nous sommes des hommes de gouvernement. »

« Et il se plaçait modestement sur la même ligne que Richelieu, que Cavour, que Bismarck. Alors, on lui a dit :

« Puisque vous êtes un homme de gouvernement, voilà le pouvoir : gouvernez ! »

Et après avoir constaté que le ministère Gambetta n'a pu vivre plus de deux mois, M. Rochefort conclut ainsi :

« Je plains sincèrement le sculpteur chargé de modeler en ronde-bosse les exploits de ce glorieux défunt, dont la gloire est si difficile à déterminer. La seule chose réellement préminente qu'il ait exhibée pendant sa vie, c'est son abdomen. Or, ce n'est généralement pas cette partie du corps humain qui inspire la statuaire. »

#### LE DUC DE CHARTRES A CONSTANTINOPLE.

Le *Moniteur universel* publie les renseignements suivants au sujet de l'arrivée du duc de Chartres à Constantinople :

« Le bateau italien qui est arrivé hier matin avait à son bord M<sup>r</sup> le duc de Chartres, un des glorieux proscrits du général Thibaudin. Le prince français devait trouver partout ici l'expression des vives sympathies

qu'inspirent à la fois sa naissance, le récit de sa belle conduite pendant la guerre franco-allemande et les mesures iniques et odieuses dont il a été récemment l'objet. Le Sultan avait envoyé Munir-Bey, son grand maître des cérémonies, pour saluer le prince à bord du bateau italien, et une voiture de la cour, qui restera à sa disposition pendant toute la durée de son séjour, le transporta du port à l'Hôtel d'Angleterre où il est descendu. Hier, dans la journée, le duc, favorisé par un temps splendide succédant au froid et à la neige des derniers jours, a fait plusieurs visites, et la première a été pour M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France, qui l'a reçu avec tous les honneurs dus à un prince de sang royal et français. »

#### L'AUDACE VOSGIENNE.

M. Jules Ferry vient de prononcer, à la distribution des récompenses des Sociétés savantes, un discours dont nous ferons grâce à nos lecteurs.

La partie essentielle de ce discours consiste en des compliments très-exagérés, au point de vue du fond comme à celui de la forme, adressés par l'orateur à nos voisins d'Angleterre, qui consentent à restituer à la France les monuments bibliographiques jadis volés à nos collections nationales par le trop fameux Brutus-Valerius-Timoléon Libri.

Mais comme le British-Museum, devenu légataire des pillages de ce forban (lequel fut, de son temps, l'orgueil de la libre-pensée), ne nous restitue notre bien qu'en retour de six cent et tant de mille francs de bel argent, les effusions reconnaissantes de M. le président du conseil pourront paraître manquer de mesure, et peut-être aussi de dignité.

On approuvera néanmoins, au moins quant à l'intention, les remerciements qu'il a adressés au conservateur de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, qui a été le négociateur et « le grand ouvrier de cette affaire ». M. Léopold Delisle est promu commandeur de la Légion-d'Honneur.

Cette session du congrès des sociétés savantes départementales a été certainement remarquable entre toutes et, certainement, elle est redevable de son importance, de son lustre exceptionnel aux découvertes archéologiques admirables accomplies par M. de la Croix, à Sanxay (Vienne), où un véritable Pompéi gallo-romain a été déviné et exhumé par ce savant.

Mais voyez quelle ironie ! ce savant modeste, cet explorateur infatigable, opérant lui-même et à ses frais, pour enrichir la science et illuminer notre histoire nationale, ce M. de la Croix, c'est le Père de la Croix, — un révérend Père !... un Jésuite !!

Que faire ?

Se tirer en Gascon d'une semblable affaire...

était assez indiqué ; malheureusement pour M. J. Ferry, il n'est pas un Gascon. Malheureusement pour lui, heureusement pour nous ! Gascon, il s'en fût tiré peut-être avec esprit. Mais il n'a eu garde de nous mettre dans la nécessité de lui adresser, pour

quelque échappatoire ingénieuse, un semblant de compliment. Il s'est tout... vosgiennement abstenu de toucher un mot des découvertes de Sanxay et de leur auteur.

Le surplus de son discours n'est que banalités et phraséologie creuse. Si M. J. Ferry se figure que les maîtres de la République vont faire fond sur ce qu'il a dit de l'opportunité d'introduire la « science sociale » dans le cadre des travaux des Sociétés savantes, M. Ferry est un naïf. Mais nous ne croyons pas plus à sa candeur qu'à son esprit. Sa péroraison, son *mot de la fin* : la devise de la science, c'est « paix et travail », c'est aussi la devise de la République ! est une fausse naïveté ou un vrai *boniment*.

La paix et le travail ne sont pas des méthodes à suivre, mais des résultats qu'il faut réaliser par une sage politique. Or, la politique républicaine pouvant jusqu'ici être caractérisée par ces deux mots « agitation stérile », c'est encore de l'audace vosgienne de venir nous affirmer que cette politique a le droit de prendre pour devise « paix et travail ! »

#### LE DOMAINE DE MÉRIGNAC.

Bordeaux, 2 avril 1883.

Je dois signaler à votre attention un fait qui impressionne ici péniblement les catholiques et qui montre une fois de plus le respect de nos gouvernants pour tout ce qui se rattache aux intérêts religieux.

Il existe à quelques kilomètres de Bordeaux, près du bourg de Mérignac, une belle propriété avec une maison d'habitation, des ombrages, des pelouses, des eaux et un joli vignoble, qui est connue sous le nom de *biens de l'archevêque*. Depuis trois quarts de siècle, en effet, nos archevêques ont toujours joui de ce domaine, qu'ils faisaient entretenir et cultiver à leurs frais.

C'était là qu'ils allaient prendre un peu de repos pendant l'été, c'était là qu'ils passaient habituellement la saison des vendanges.

La manière dont les archevêques de Bordeaux furent mis en possession du domaine de Mérignac est assez curieuse, et peu de gens connaissent aujourd'hui l'anecdote.

En 1808, Napoléon I<sup>er</sup>, allant à Bayonne, pour assister à l'entrevue qui se termina par l'abdication du roi d'Espagne Charles IV, s'arrêta pendant quelques jours à Bordeaux. Dans un des dîners officiels donnés à cette occasion, l'archevêque de Bordeaux, M<sup>r</sup> d'Aviau du Bois de Sanxay, se trouva placé à côté de l'Empereur. On servit naturellement les meilleurs vins de la Gironde, notamment des Château-Laffite de 1798.

« Le vin que vous récoltez se rapproche-t-il de celui-là, Monsieur l'archevêque ? » dit l'Empereur, en s'adressant à M<sup>r</sup> d'Aviau.

« Sire répondit le prélat, je ne récolte point de vin, car je n'ai pas de vignes. »

« Vous avez tort, reprit l'Empereur, et à votre place je ferais planter des vignes dans le domaine de l'archevêché. »

« Je serais fort empêché pour cela, riposta en souriant M<sup>r</sup> d'Aviau, l'archevêché de Bordeaux ne possède point de domaine. »

— Un délai me sauverait.

— Un délai ! un délai ! cela vous est facile à dire ; mais voilà deux ans que je vous en accorde des délais, et depuis deux années vous me bernez de mois en mois avec vos promesses qui ne se réalisent jamais.

— Pourtant, monsieur Bernard, il me semble que je vous ai versé...

— Au surplus, mon garçon, cela regarde l'huissier Gilpin. Voyez-le, entendez-vous avec lui. Ce qu'il fera sera bien fait ; mais, pour Dieu, que je n'entende plus parler de cette maudite créance véreuse dont j'ai la tête rebattue.

— Monsieur Bernard, encore un mot.

— Assez là-dessus.

— Ne soyez pas inexorable. Au nom de notre vieille amitié.

— En affaires, il n'y a pas d'amis.

— Mais c'est ma ruine complète que vous prononcez là.

— En affaires, il vaut mieux ruiner les autres que se ruiner soi-même.

— Qu'est-ce que cinq cents francs pour vous qui êtes riche ?

— Eh ! eh ! les petits ruisseaux font les grandes rivières. A perdre beaucoup de billets de cinq cents francs, le trésor royal serait bientôt à sec.

— Vous ne perdrez rien pour avoir attendu ; et quant à l'intérêt, il sera ce que vous voudrez, mon

bon monsieur Bernard.

— Connu ! connu ! Quand on a besoin de moi, on ne me marchande ni sur le taux de l'intérêt, ni sur le « bon monsieur Bernard » à bouche que veux-tu. Mais dès que j'ai la bonhomie de décocher mes écus, ce n'est plus la même chanson. On dit alors : « Ce vieux grigou, ce vieil usurier de Bernard ».

— Pouvez-vous croire...

— Oh ! de cela je me moque comme d'un fétu. Dites ce que vous voudrez, mes bons paysans, Bernard vous guette, et quand vient l'heure de payer, payez ; sinon...

— Sinon quoi ?

— Sinon l'huissier, le garnisaire, la vente forcée, la ruine, le déshonneur. Eh ! eh !

— Monsieur Bernard, ayez pitié de moi...

— Les papiers sont entre les mains de Gilpin, cela ne me regarde plus.

— Je vous en prie à mains jointes.

— Inutile. Je suis de pierre.

— Voyez mon désespoir, voyez mes larmes.

Laissez parler votre cœur et vous ne voudrez pas me déposséder de mon auberge, mon unique gagne-pain ; vous ne voudrez pas me chasser de cet abri où je suis venu au monde, où j'ai vécu, où j'ai souffert. Mon auberge ! j'espérais la laisser un jour à ma fille, ma pauvre et bien-aimée Catherine. C'était sa dot. Je comptais là-dessus pour l'établir. S'il n'y avait que moi, monsieur Bernard, je ne

vous en dirais pas si long. Je baiserais la tête comme un mouton qu'on mène à la boucherie ; je me laisserais jeter hors de chez moi comme un chien, et j'irais mendier, chez quelque fermier charitable, la faveur de gagner à la force de mes vieux bras fatigués le peu de pain qu'il faut pour ne pas mourir. Mais il y a ma fille, ma Catherine. Cette auberge elle la considère comme sienne, elle en connaît les moindres recoins. C'est son paradis à cette petite. Si vous saviez ! Elle pleurerait tant le jour où elle s'en est éloignée ! Tenez, lorsqu'elle revient nous voir, eh bien ! elle chante et rit et vagabonde sur la route, rien qu'en apercevant de loin son toit qui fume. L'enfant et l'auberge ne font qu'un. Voyons, monsieur Bernard, que voulez-vous que devienne ma fille, lorsqu'elle frappera à cette porte et qu'elle trouvera une figure étrangère au lieu de son vieux père qui l'aimait tant ?

L'usurier ricana :

— Il faut se défier des surprises du cœur, dit-il. En affaires cela est malaisé.

Le père Jean se redressa, pâle et désespéré.

— Que vous ai-je donc fait pour me traiter si durement ? demanda-t-il.

— Rien. Je suis ma méthode. En affaires, je fais abstraction des personnes, je ne vois que les chiffres. Aujourd'hui, j'ai besoin d'argent : il faut que mes fonds me rentrent.

Le regard du père Jean, dirigé machinalement

vers la table, se croisa avec le scintillement des pièces d'or que s'efforçait de masquer Simon Bernard. Il tressaillit à la vue de cet or amoncelé ; un sourire amer crispait sa lèvre. L'usurier vit ce mouvement. Il eut peur pour son trésor.

— Allez-vous en, dit-il, mon temps est précieux.

L'aubergiste recula d'un pas pour sortir ; puis s'arrêtant par un dernier effort, avec des sanglots pleins la voix :

— Ainsi, balbutia-t-il ; tout est bien décidé : je n'ai plus rien à espérer de vous, pas le moindre sursis ?

— Rien.

— Adieu. Et que le ciel nous juge !

Il sortit rapidement.

L'usurier qui, pendant ce dialogue, avait à tout hasard constamment tenu de la main droite son pistolet caché sous sa limousine, respira bruyamment et s'écria d'un ton satisfait :

— Allons, l'auberge est à moi. A demain la vente ! Je l'aurai alors pour un morceau de pain.

Pendant ce temps, le père Jean s'éloignait en courant comme un feu à travers les guérets et murmurait d'une voix navrée :

— Oh ! voir vendre son bien par autorité de justice. Quel désastre et quelle honte ! autant mourir !... Ma pauvre fille, ma pauvre Catherine ! Que va-t-elle devenir maintenant ?

(A suivre.)

FRANCIS TISSON.

« Comment ! s'écria Napoléon, l'archevêque de Bordeaux n'a pas une maison de campagne pour aller se reposer, pas un petit vignoble pour récolter le vin qu'il boit ! Cela n'est pas convenable, et je veux qu'il en soit autrement ! » Se retournant alors vers le préfet, Napoléon ajouta : « Je vous charge, M. le préfet, d'acheter dans les environs de la ville une propriété, dont la jouissance sera affectée aux archevêques de Bordeaux. »

C'est en vertu de l'ordre impérial que le préfet acquit, au nom de l'Etat, pour le prix de 55,000 francs, le domaine de Mérignac, dont la jouissance fut attribuée par un décret aux archevêques de Bordeaux, aux charges habituelles du droit en matière d'usufruit, entretien de l'immeuble, paiement de l'impôt, etc.

L'archevêché de Bordeaux fut mis en possession au 1<sup>er</sup> janvier 1809. Depuis cette époque, les trois prélats qui se sont succédés sur le siège de Bordeaux, M<sup>rs</sup> d'Aviau, le cardinal de Cheverus et le cardinal Donnet ont paisiblement joui du domaine de Mérignac.

C'est après la mort de M<sup>rs</sup> le cardinal Donnet que l'Etat a soulevé tout à coup une difficulté. On a prétendu que le décret impérial était inconstitutionnel, que la jouissance du domaine de Mérignac, propriété de l'Etat, ne pouvait pas être affectée aux archevêques de Bordeaux, auxquels l'Etat ne doit, aux termes du Concordat, qu'une habitation en ville. L'administrateur de la messe épiscopale a reçu l'ordre de faire la remise de la propriété à l'administration des domaines, qui doit prochainement en poursuivre la vente.

Sans apprécier la question de droit, qui pourrait peut-être être débattue si le siège n'était pas vacant, il est curieux de faire remarquer que ce respect pour la légalité se manifeste bien tardivement, après une possession de soixante-quatorze ans. Elle aura d'ailleurs pour conséquence d'amoinrir la situation d'un des principaux membres de l'épiscopat français. Ce résultat est trop conforme à la tendance générale du gouvernement pour que l'opinion publique veuille attribuer ici un autre mobile à l'acte que je vous signale. M. Tirard ne trouvera point, dans la vente du domaine de Mérignac, une ressource pour rétablir les finances, et notre futur archevêque sera privé du joli domaine dont ses prédécesseurs ont joui depuis 1809.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 avril.

La Bourse est bonne. Les rentes, quoique à des cours un peu plus bas qu'hier, sont fermes : le 5 0/0, 114.50 ; le 3 0/0, 80.40 ; l'amortissable, 81.35. Hausse de l'Italien à 91.60. En résumé, la moyenne des reports traités hier n'excède pas 4 0/0.

La Banque des Communes de France a obtenu, pour ses emplois de fonds en reports, un intérêt net de 3.53 0/0, déduction faite de sa commission ; ce qui cadre bien avec la moyenne que nous indiquons plus haut.

Les établissements de crédit sont bien tenus. La Banque de France cote 5,370. Le Crédit Foncier est ferme entre 1,355 et 1,360.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont fermes sans changements notables. Les obligations entièrement libérées sont à 347, les non-libérées à 344.75.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie profitent d'un bon courant d'achat à 487.50.

La Banque de Paris cote 1,037 après 1,045. Le Lyonnais est à 365. La Société générale, 555. Le Mobilier, 380.

Nous remarquons un peu de hausse sur les chemins français : le Lyon, 1,380 ; le Nord, 1,900 ; le Midi, 1,140.

On nous signale des affaires assez considérables traitées aujourd'hui sur les actions du Crédit de Paris qui s'avancent à 285 ; il faut voir, paraît-il, une reprise d'ici peu sur ces titres.

Nous laissons le Suez à 2,660. La dernière recette est de 1,600,000 fr. Le syndicat tient toujours bon.

L'Autrichien, 725. Lombard très-ferme à 328.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

UN RÊVE DU « BONHOMME ANGEVIN »  
OU ROLAND L'ENDORMI.

« Il faut avouer que le métier de journaliste a parfois des côtés bien pénibles. »

Pleurez, mes tristes yeux...

Un métier qui a des côtés ! Des côtés pénibles !!

Pas toujours, mais parfois !!! Le Parisien qui parle en ce patois est critique d'art, de

littérature et de calembourgs dans le *Bonhomme angevin*, journal « qui a parfois des côtés pénibles » ; il en a aussi d'amusants... parfois.

Le métier de M. Henri Roland, principal rédacteur du *Bonhomme*, est de juger les livres nouveaux, et sa spécialité de les juger sans les lire ; au moins n'a-t-il pas lu le dernier qui vient de lui passer sous la plume : *Etude de la Religion*, par M. le curé de Saint-Pierre de Saumur.

Il est vrai « que le petit livre est tellement soporifique qu'on devrait le mettre en vente chez les pharmaciens ». Si bien que M. Roland s'endormit sur la première page. Mais il avait promis de parler ; il fallait parler, il parle. « Le métier de journaliste a parfois des côtés bien pénibles ».

L'intention première de Roland le *furieux* était de pourfendre le pauvre curé, de prouver clair comme le jour qu'il n'y a ni Dieu, ni âme, et qu'un chien, un chat et un homme ça fait trois bêtes à peu près semblables. Les preuves qu'il en donnerait seraient « assez claires pour saisir même un enfant à la mamelle », comme dit le *Bonhomme* en son style enchanteur.

Donc il parlait en guerre, lorsque ce traître d'abbé Mérit vous endormit net le terrible Roland, qui dort encore.

Il a rêvé que « l'auteur de la brochure veut prouver la divinité de Jésus-Christ ».

Or, de la divinité de Jésus-Christ la brochure ne dit pas un mot. Puis, le sommeil se compliquant d'un peu de délire, Roland fait la leçon à saint Paul : saint Paul aurait dû dire ceci, saint Paul aurait dû dire cela ; parle de *balivernes* et de *blagues* ; avoue qu'il est *rasé* ; assure que les curés (qu'ont-ils donc appris dans les séminaires ? s'écrie-t-il) ne savent mot de la religion ; « que c'est aux libres-penseurs de faire le catéchisme aux curés ; que l'abbé Mérit, qui donne son livre, va gagner beaucoup d'argent, qu'il pourra secourir ses collègues que l'infâme République prive de leurs traitements ».

Ainsi rêve tout haut M. Henri Roland. Le cas nous paraît curieux et peut devenir grave. En attendant que les « pharmaciens » avisent, donnons à M. Roland deux petits conseils, bénins, bénins. Le premier, de ne plus flâner de si près les écrits par trop soporifiques de M. l'abbé Mérit ; le second, d'écrire lui-même le moins possible et seulement à l'usage des enfants à la mamelle, autrement nous faisons la prophétie qu'avant qu'il soit peu le *Bonhomme angevin* se sera endormi du dernier sommeil.

Depuis le commencement de la semaine, nous avons d'admirables journées de printemps : on se croirait véritablement au mois de juin.

Hier, le soleil était brûlant et, comme en été, des nuages noirs semblaient annoncer un orage. Mais le temps n'a pas tardé à se découvrir.

Aujourd'hui, un épais brouillard a régné toute la matinée ; ensuite, le soleil nous a envoyé ses chauds rayons.

Il est un proverbe bien connu dans les campagnes, qui dit :

Quand il tonne en avril,  
Le laboureur se réjouit.

A ce titre, il y a lieu de bien augurer de la récolte prochaine, car, l'avant-dernière nuit, à Paris, le tonnerre s'est fait entendre à plusieurs reprises, tandis que d'abondantes ondées, entremêlées de grêle, tombaient sur la ville et les environs. Depuis quelques jours, du reste, la végétation a fait des progrès surprenants. Dans les squares et les jardins publics de la capitale, on est en train de faucher les gazons, qui forment partout de souriants tapis de verdure.

Encore une circulaire rapportée !

Après entente entre les ministres de la guerre et de l'instruction publique, la circulaire du 20 mars sur l'application de la loi du 16 juin 1884, a été rapportée.

Les jeunes gens qui voudront bénéficier de la dispense prévue par l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872 n'auront à produire que les justifications prévues par cette dernière loi.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision présidentielle du 3 avril, sur la proposition du ministre de la guerre, M. le général de division de Galliffet, commandant le 42<sup>e</sup> corps d'armée, président du Comité consultatif de la cavalerie, a été désigné

pour procéder, en 1883, à l'inspection générale de l'Ecole d'application de cavalerie.

Ainsi que nous l'avons annoncé lundi, le ministre de la guerre, sur l'avis du comité de cavalerie, a décidé que les sous-officiers de cavalerie candidats à l'Ecole de Saumur subiraient leurs épreuves d'examen devant une commission unique, comme cela a été prescrit depuis un an pour les sous-officiers d'infanterie.

Il y aura à l'avenir, nous le répétons, quatre centres d'examen pour la France et un pour l'Algérie et la Tunisie.

Un symptôme évident de notre prospérité matérielle.

Depuis huit jours, le ministre des finances a fait donner des instructions particulières à tous les percepteurs, à Paris, aussi bien que dans les départements, pour faire rentrer immédiatement au Trésor toutes les sommes dues par les contribuables.

Depuis 1872, pareilles instructions n'avaient pas été envoyées.

Les agents du fisc ont ordre d'être très-sévères pour tous les retardataires inscrits aux rôles des contributions directes.

Il est d'ailleurs peu probable que le fisc retire de grands avantages de la mesure que le ministre vient d'ordonner.

On a constaté qu'en donnant du temps au contribuable on arrivait plus sûrement au résultat. Le retardataire a le loisir de se débrouiller et il paie en fin de compte.

Supposez, au contraire, des saisies immédiates : qu'arrive-t-il ? Outre que la saisie est parfois peu productive, avec la réserve insaisissable, il y a les frais d'huissier et tout ce qui s'ensuit.

Donc, une mesure tracassière, et, au total, aucun bon effet pour le Trésor.

#### LES FAUX BILLETS DE BANQUE.

Suite des escroqueries commises à l'aide des fac-similé de billets de banque de 4,000 francs.

Un individu d'origine italienne se présentait, à Paris, dans une chapellerie de la rue Marie-Stuart et se faisait prêter une somme de 60 francs sur un de ces billets. Plainte fut portée au commissariat de police du quartier. Dans une boutique de la rue Marie-Stuart, le même individu s'est présenté chez un épicier et lui a donné en paiement de différentes marchandises un billet faux de 4,000 francs. L'épicier lui rendit la monnaie, et ce n'est que dix minutes après, lorsque la caissière a voulu ranger le billet de 4,000 francs dans un portefeuille, qu'elle s'est aperçue de l'escroquerie. De plus, trois de ces billets ont été reçus par mégarde par des garçons de recette de la Banque.

Afin de prémunir le public contre pareille déconvenue, nous croyons devoir l'avertir que ces billets de banque de mille francs, de la Banque dite de *Sainte-Farce*, sont en vente à Angers dans plusieurs librairies. On peut les voir aux vitrines, si l'on veut se rendre compte de la similitude.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Pêcheurs, hâtez-vous de profiter des beaux jours pour goûter votre innocent plaisir !

Aux termes des arrêtés en vigueur, en effet, on sait que la pêche de tous poissons et de l'écrevisse, sauf celle du saumon, de la truite, de l'ombre-chevalier, du lavaret et de la lamproie est interdite du 15 avril au 15 juin inclusivement.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

M. Gheleys, le sympathique baryton que nous avons entendu récemment à Saumur, est engagé à Tours pour la saison d'été.

#### ECOLE DE TIR DU 70<sup>e</sup> TERRITORIAL.

La première séance de Tir de l'année 1883 aura lieu dimanche prochain, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin, au champ de Tir du Menneton, à Tours.

Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au Tir.

Les séances auront lieu tous les dimanches, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin.

#### LONGUÉ.

L'Electeur, tout en raillant, nous a fait connaître que, le jour de Pâques, à Longué, une mission faite par deux R. P. Jésuites, s'est terminée par une procession, qui a parcouru une partie de la ville, et s'est rendue au cimetière. Là on avait élevé un calvaire destiné à recevoir une croix et son Christ. Le recrutement des porteurs avait été facile, dit l'Electeur. Cent soixante hommes, formant huit sections, avec chacune un chef, sous le commandement général de l'officier de pompiers, se sont présentés, drapeaux flottants. On peut, sans exagération, évaluer à 4,800 ou 2,000 les personnes qui assistaient à cette cérémonie, à peu près la moitié de la population.

C'est l'Electeur qui parle, et son témoignage suffit à prouver que cette manifestation chrétienne a été fort belle.

#### CHINON.

Une bande de voleurs. — Depuis longtemps une série de vols avait lieu dans la jolie ville de Chinon. M. le Commissaire de police, dont l'intelligence mérite d'être signalée, a su découvrir les fils de cette mystérieuse affaire dans laquelle, dit-on, plus de quarante individus, voleurs et recéleurs, sont inculpés.

Trois ou quatre sont déjà sous les verrous.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette histoire, qui jette dans la stupefaction toute la population chinonnaise.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

#### POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Du haut en bas de l'échelle, le gouvernement actuel est le gouvernement du mensonge. »

« A sa dernière session, le Conseil général de la Vienne avait appuyé un vœu demandant que la prière soit récitée et les emblèmes religieux conservés dans les écoles publiques du département. »

« Vous croyez peut-être que M. Obissier a relaté ce vœu dans le rapport qu'il vient de soumettre aux conseillers généraux tel qu'il avait été adopté ? Non. M. Obissier l'a fait suivre de cette phrase : « La question préalable a été proposée. »

« Proposée, mais non adoptée. Aussi, dès la première séance, l'honorable président du conseil s'est empressé de réclamer contre cette erreur, et M. Obissier a été obligé de reconnaître son infirmité. »

#### UNE VÉRITÉ CONFIRMÉE.

Il n'y a qu'un seul remède réellement efficace contre la constipation, le manque d'appétit, les aigreurs d'estomac, les vices du sang ; ce sont les Pilules Suisses ; un essai vous le prouvera. Dans toutes les Pharmacies, au prix de 1 fr. 50.

#### Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES

#### M. TALBOT

Sociétaire de la Comédie-Française.

JEUDI 12 avril 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

#### LE ROI S'AMUSE

Drame en 5 actes et en vers, de  
M. VICTOR HUGO.

M. TALBOT reprira le rôle de Triboulet.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

#### REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>o</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AVRIL 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.	
3 1/2 %	80 30	80 25	Est	730	730	OBLIGATIONS.			Obliq. foncières 1879 3 %	438	437 75
3 % amortissable	81 30	81 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1575	1570	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	502	502 50	Est	361 50	360
4 1/2 %	110 45	110 60	Midi	1135	1130	— 1869, 3 %	403	403 75	Midi	359	358 50
5 %	114 35	114 35	Nord	1887	1885	— 1871, 3 %	395	394	Nord	366 25	366 50
Obligations du Trésor	512	508	Orléans	1275	1271 25	— 1875, 4 %	517	517 50	Orléans	367 50	366 75
Obligations du Trésor nouvelles	508	508	Ouest	789	785	— 1876, 4 %	517	517 50	Ouest	358	358
Bons de liq. départementaux	525	524	Compagnie parisienne du Gaz	1522	1517 50	Dép. de la Seine, emprunt 1867	246	249	Paris-Lyon-Méditerranée	369	368
Banque de France	5340	5340	Canal de Suez	2655	2660	Bons de liq. Ville de Paris	521	531	Paris-Bourbonnais	365	365
Comptoir d'escompte	975	980	C. gén. Transatlantique	455	458 75	Obligations communales 1879	437	440	Canal de Suez	557 50	562
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1355	1335									
Crédit de France	43	75									
Crédit mobilier	372	50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Matin	Soir	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.		5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 23	2 10	4 2	5 56
6	45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19
8	56 — matin, omnibus-mixte.		6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 23
1	25 — soir, omnibus.		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 36	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46
3	32 — soir, express.														
7	15 — soir, omnibus.														
10	36 — soir (s'arrête à Angers).														

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28, Et de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE

Aux enchères publiques, EN 24 LOTS, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet :

1° L'ANCIENNE FERME DE SAINT-NICOLAS Située commune de GRANNETON, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),

Comprenant : BATIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, TERRES, VIGNES ET PRÉS. D'une contenance totale d'environ 35 hectares, Sur la mise à prix de 40,000 fr.

2° LA FERME NEUVE DE SAINT-NICOLAS Située même commune,

Comprenant aussi Bâtimens d'habitation et d'exploitation et diverses Pièces de Terres, Prés et Vignes, d'une contenance totale d'environ 35 hectares, Sur la mise à prix de 42,000 fr.

3° ET DIFFÉRENTS AUTRES BIENS IMMEUBLES

Consistant aussi en : BATIMENTS, TERRES, VIGNES ET PRÉS

Situés communes de Genneton, de St-Maurice-la-Fougereuse, des Hamaux et de Bouillé-Loretz, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),

Le tout dépendant de la faillite de M. ABBÉVIN, escompteur à Nueil-sous-Passavant.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 8 avril 1883, à midi précis.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier n° 28;

2° A M<sup>e</sup> PROUST et DOUSSAIN, syndics à Saumur;

3° Et à M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait : LECOY. (206)

LE VERT

De la grande prairie de l'Île-Poncau dite l'Île-Abbé ou l'Île-Grelet,

Située près la Gare des marchandises de Saumur.

Ouvrira le 15 avril 1883.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie;

Et, pour les renseignements, à MM. PLACEAU, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LECUIT, bourrelier, rue Nationale, 48.

Prix, payable en sortant entre les mains du Garde : 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (231)

A LOUER PRÉSENTMENT CHAMBRE ET CABINET Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph

A LOUER PRÉSENTMENT, UN JARDIN bien affruié AVEC PAVILLON.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE COUPES DE PRÉS Et Bail à Céder PRÉSENTMENT.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis.

A CÉDER PRÉSENTMENT, MAGASIN DE PARAPLUIES ET MERCIERIE.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PICARD, rue du Portail-Louis, 52. (177)

JOURNAL D'AFFICHES 5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

AU COIN DE RUE

DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS Spécialité de Chemises et Articles confectionnés sur mesure,

9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à SAUMUR.

On demande UN APPRENTI et UN GARÇON de 14 à 15 ans pour le magasin. (216)

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIeux, sachant mener les chevaux et faire du jardinage. S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans. S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication DANS LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Qui paraît tous les Dimanches :

LA FILLE DU MEURTRIER Par XAVIER DE MONTÉPIN. SUIVIE DE

LES AVENTURES de SATURNIN FICHET Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>e</sup> Chez tous les libraires. ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains. NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

ALAMBICS-VALYN Depuis 50 fr. Cuivre rouge étamé, solidité garantie, emploi facile PORTABLES ET FONCTIONNANT A VOLONTÉ à feu nu et à bois-chaud Distillant alcooliquement : Huile, Fruits, plantes, marcs, grains, etc. Indispensables aux Châteaux, Maisons bourgeoises, Fermes et à l'Industrie. PRIX SANS PRÉCÉDENTS : 50 fr., 75 fr., 100 fr., 150 fr. et au-dessus BROQUET & Co, 421, r. Oberkampf, PARIS, Seul Concessionnaire Demander également le Catalogue illustré des POMMES BROQUET p<sup>r</sup> tous usages.

VINS DE BORDEAUX

M. E. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses Vins en nature, purifiés à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur. Vin de table rouge, 1881... 130 fr. Médoc... 1878... 210 fr. Côtes de Bourg... 1879... 160 fr. 25 bout. St-Estèphe... 65 fr. Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances. Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande. Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. Sa maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au Goudron du D<sup>r</sup> GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte 1 fr. 75; 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôt à Saumur : pharmacie GABLIN, 27, rue d'Orléans, et princ. pharmaciens.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc. BANDAGES HERNIAIRES DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>re</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean. Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>re</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.